MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE

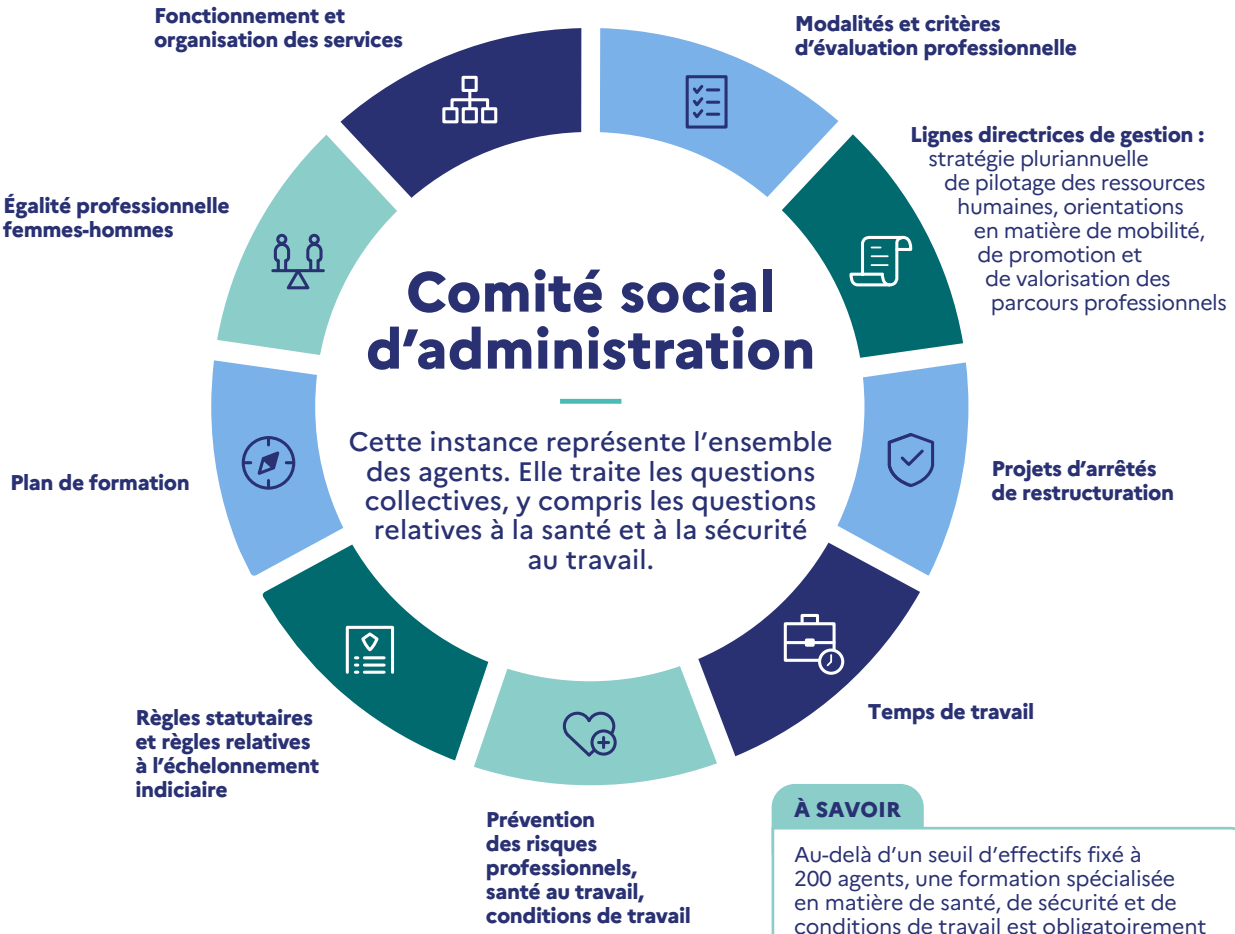
Liberté
Égalité
Fraternité

Élections professionnelles

Fonction publique

TOUT COMPRENDRE

SUR LES INSTANCES REPRÉSENTATIVES



À SAVOIR

Au-delà d'un seuil d'effectifs fixé à 200 agents, une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est obligatoirement créée au sein du CSA. En dessous de ce seuil, la création de cette formation spécialisée doit être justifiée par l'existence de risques professionnels particuliers.

*liste non exhaustive de questions traitées par l'instance

Pour choisir mes représentants syndicaux, je vote entre le 3 et le 10 décembre 2026